

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 42
Nb. de représentés : 8
Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 43/2180 :

Construction du centre administratif de Saint-Pierre - Approbation du plan de financement prévisionnel

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), CADET André (Monsieur BALZANET Jonhy), BELLON Stéphen (par Madame PAPY Anne Marie), RIVIERE Christelle (par Madame ROUVRAIS Simone), ANDA Jean Gaël (par Madame HOARAU Brigitte).

ABSENTS :

MM. MOREL Didier, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
014-219740164-20251217-43-2180-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

David LORION



Affaire n°43/2180 : Construction du centre administratif de Saint-Pierre - Approbation du plan de financement prévisionnel.

Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le programme de réalisation du Centre administratif de la Ville de Saint-Pierre, ainsi que le lancement de l'opération, ont été approuvés par délibération n°35/1759 en date du 21 décembre 2017.

Ce projet consiste en la construction d'un équipement public d'une surface totale de plus de 13 400 m², destiné à regrouper les services municipaux déployés en cœur de ville.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 35 017 000 € HT.

Il est rappelé que :

- la délibération n°30/1406 du 14 décembre 2023 a approuvé la participation financière de la CIVIS, au titre des fonds de concours attribués pour les années 2019 à 2023, pour un montant total de 4 181 245 € HT ;

- la délibération n° 36/1797 du 16 décembre 2024 a approuvé la participation financière de la CIVIS, au titre du fonds de concours 2024, pour un montant de 1 056 356 € HT.

Afin d'assurer la poursuite du financement de cette opération, le fonds de concours 2025 est également sollicité pour un montant de 1 056 356 € HT.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :**

- D'APPROUVER le financement précité ;
- DE SOLLICITER LA CIVIS, pour l'affectation des crédits au titre du fonds de concours de 2025, sur ce projet ;
- DE L'AUTORISER lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER, sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, les documents se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20251217-43-2180-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025